

LE DIAGNOSTIC ERNMT

Diagnostic	Vente	Location	Bien concerné
ERNMT	OUI	OUI	L'état des risques naturels minier et technologique est obligatoire pour tout bien situé dans une zone déclarée à risque.

Il permet d'informer le futur occupant des risques exposant le bien tels que les inondations, les mouvements de terrain, les risques miniers, les risques sismiques...

L'essentiel

- **Transactions concernées**
Obligatoire pour les ventes et les locations
- **Biens concernés**
Tout bien situé dans une zone déclarée à risque
- **Validité du diagnostic**
Valide pendant 6 mois

Le diagnostiqueur recherche les risques identifiés par les autorités en étudiant les plans de prévention de risques naturels, miniers et technologiques. Une information sera amenée quant à la sismicité ainsi qu'aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique. Ces risques sont pris en compte dans le plan de prévention qui peut être :

- prescrits (il est prévu de créer un plan de prévention mais il n'a pas encore été créé),
- appliqués par anticipation (le plan de prévention a été créé mais pas encore approuvé),
- approuvés (le plan de prévention a été créé et approuvé).

Ainsi, un plan de prévention peut évoluer dans le temps. C'est pour cette raison qu'un ERNMT valide lors de la signature d'un compromis de vente peut ne plus l'être au moment de la signature de l'acte authentique de vente.

Il mentionne aussi la réalisation des travaux prescrit vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvés. Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard de ces risques.